dans son modèle grec — les anciens durent tenir pour la partie la plus importante la parénèse si belle du « premier » livre.

Et il me semble évident que les commentateurs modernes des anciens trouveront à glaner dans le fatras de Gruter.

F. PRÉCHAC.

VI

SUR LA TRANSMISSION DES SERMONS DE SAINT AUGUSTIN

PAR Mlle M. COMEAU
Docteur ès lettres
Directrice de l'École normale de Meung-sur-Loire

Qui veut éditer les ouvrages des écrivains chrétiens se heurte à une difficulté inconnue aux éditeurs des classiques, la trop grande abondance des manuscrits. Après la Bible, les œuvres de saint Augustin comptent parmi les livres les plus fréquemment copiés au moyen âge, et, ce qui n'allège pas la tâche, on ne peut espérer ici une aussi scrupuleuse fidélité que chez les copistes des livres saints. Cet énorme matériel manuscrit, non encore totalement inventorié, rend presque impossible un classement qui permettrait presque à coup sûr d'appuyer l'édition sur les meilleurs témoins. Du texte, assez bref, que j'ai étudié, les *X Tractatus in Ioannis epistulam*, il n'existe pas moins de trente-deux manuscrits dans les bibliothèques françaises. L'Angleterre, d'après l'index de la *Bibliotheca Patrum Latinorum Britannica* de H. Schenkl, en possède trente et un. Qu'on ajoute à cela les richesses recelées par les autres bibliothèques européennes, et même américaines, puisque deux au moins, parmi les manuscrits des *Tractatus*, ont émigré aux États-Unis.

Les mauristes, au XVIIe siècle, n'ont connu et utilisé qu'une faible partie de ce nombre considérable de manuscrits; mais, autant du moins que l'état présent des recherches permet d'en juger, ils ont eu le bonheur de rencontrer les meilleurs témoins du texte. Dans l'*admonitio* qui précède leur édition des *Tractatus*, ils

ont donné la liste de leurs manuscrits, au nombre de dix-sept; mais l'étude de sept de ces manuscrits, qu'il est facile de retrouver dans diverses bibliothèques, permet de restreindre à deux les sources principales de leur texte. Ils mettent, en effet, hors de pair deux exemplaires qu'ils signalent particulièrement à l'attention et qu'ils estiment de beaucoup les meilleurs. L'étude des variantes offertes par les deux manuscrits m'a donné la conviction qu'ils représentaient deux traditions très différentes; et de leur comparaison je crois pouvoir tirer des conclusions qui n'intéressent pas seulement l'histoire du texte des *Tractatus* mais peuvent s'appliquer à la transmission de toutes les œuvres oratoires d'Augustin.

*
* *

Pour plus de facilité, je désignerai par A et par B les deux manuscrits étudiés.

A est le plus ancien manuscrit connu des *Tractatus*; il provient de l'antique abbaye de Luxeuil. M. H. Omont écrivait en 1914 : « C'est le seul manuscrit en écriture onciale daté du VII^e^ siècle que l'on connaisse présentement. » Il appartint longtemps au chapitre de la cathédrale de Beauvais. Un inventaire du XV^e^ siècle atteste que le bibliothécaire de l'époque n'attribuait qu'une valeur de dix sols à cet inestimable document. Mabillon, qui l'étudia et en reproduisit les premières phrases dans son *De re diplomatica*, p. 359, pour donner un modèle de l'écriture du VII^e^ siècle, sut mieux l'apprécier. Les mauristes aussi. Il figure dans leur liste avec cette mention : *qui ad calcem notatur scriptus anno Clotharii regis duo decimo*. Une indication analogue se lit au folio 246 de leurs collations manuscrites déposées à la Bibliothèque nationale, fonds latin n° 11660 : *Ms ecclesiae cathedralis Beluocensis qui quidem ante annos mille scriptus est ut uidetur in ultima pagina scilice anno duodecimo regis Clotharii*. Cette date a été interprétée de façons diverses, 625 par L. Delisle, 669, entre le 1^er^ septembre et le 15 novembre, par J. Havet. On avait perdu trace du manuscrit, lorsque L. Delisle le retrouva en 1885 dans la bibliothèque du château de Troussures (Oise). Il est maintenant l'un des joyaux de la collection Pierpont Morgan à New-York, n° 334. Il a été étudié par J. Havet, *La date d'un manuscrit de Luxeuil, Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 46, 1885, p. 430-439, L. Delisle,

Notices et extraits des manuscrits, tome 31, 2e partie, Paris, 1886, p. 150-164, qui en a reproduit les fol. 72 v°, 73, 133 v°, et Thompson, *Introduction to Greek and Latin Palaeography*, n° 92; il figure dans *A list of the oldest extant manuscripts of saint Augustine*, dressée par M. E. A. Lowe, *Miscellanea Agostiniana*, II, p. 235-255.

J'ai pu, grâce à l'obligeance de Miss Gildusliev, dean of Barnard college, Columbia University, New-York, obtenir une collation de ce précieux manuscrit; et Miss Belle da Costa Greene, director of the Pierpont Morgan Library, m'a fort aimablement envoyé la photographie de deux feuillets. Sur l'un d'eux, fol. 115, on lit dans la marge quelques notes tironiennes. M. Samaran, qui a bien voulu déchiffrer ces notes, estime qu'elles ne représentent qu'une glose de copiste sans importance.

B est le manuscrit 96 de la bibliothèque de Reims, il provient de l'abbaye de Saint-Thierry; il ne contient pas le texte intégral des *X Tractatus* car quelques feuilles ont été arrachées, ce qui supprime les deux derniers paragraphes du dixième sermon. Il est très facile de l'identifier avec le *Theodericensis* que citent les bénédictins en le qualifiant de *uetustissimus et optimae notae*, car une des rares variantes qu'ils indiquent en note [Migne, 35, col. 1997] *meriti* au lieu de *momenti* est signalée comme n'appartenant qu'à un seul manuscrit, *Theodericensis uetus codex;* et *meriti* est bien la leçon du manuscrit de Reims. D'autre part, l'exemplaire porte encore maintenant les traces du travail des mauristes. On trouve, à peine effacées, dans les marges, des annotations au crayon d'une écriture XVIIe siècle. Il reste cependant un problème à résoudre, celui de la date. Si nous en croyions l'indication du catalogue, ce serait le Xe siècle; or, l'épithète employée par les bénédictins, *uetustissimus*, nous laissait espérer une plus vénérable ancienneté; mais, d'autre part, l'étude du manuscrit ne permet pas d'en faire remonter la transcription au delà des premières années du XIIe siècle. L'*incipit* des *Tractatus*, en effet, est placé en haut du deuxième folio, et le premier est occupé par la copie d'une lettre adressée à l'archevêque de Reims et rendant compte de plusieurs événements arrivés durant la première croisade; l'encre et l'écriture de cette première page semblent identiques à celles des pages suivantes. Dans ces conditions, il vaut mieux ne

pas attacher trop grande importance au *uetustissimus* des mauristes, mais il sera bon de retenir leur *optimae notae*. Puisqu'on s'accorde généralement à leur reconnaître un incomparable instinct pour découvrir et apprécier les meilleurs manuscrits, admettons que B, bien que relativement récent, représente une excellente tradition.

Les deux manuscrits offrent des divergences assez nombreuses et importantes. Les titres ne sont pas identiques : *Augustini super epistolam Ioannis omeliae decem* dans A, *Tractatus sancti Augustini in epistola Ioannis* dans B[1]. Le premier donne un texte beaucoup plus complet que l'autre où l'on remarque de très fréquentes omissions. Le vocabulaire est, en certains passages, grandement différent. La comparaison peut donc se faire sur des leçons intéressantes. Pour le détail du travail, le manuel de Havet, bien que fait spécialement pour les textes classiques, reste le meilleur guide. Trois sortes de variantes méritent de retenir particulièrement l'attention, en raison de leur fréquence et de leur importance : les omissions, les différences de vocabulaire, les citations scripturaires.

*
* *

La différence la plus marquante qui sépare B de A, c'est le nombre vraiment considérable des omissions, alors que tout le texte de B se retrouve dans A à l'exception de trois courts passages présentant une étendue de vingt-cinq à trente-cinq lettres.

Je ne rangerai pas parmi les omissions une lacune commune à A et B et qui existe, au reste, dans plusieurs autres manuscrits. La plupart laissent, en effet, inachevée la dernière phrase du paragraphe 11 de la deuxième homélie : *Si autem amaueris haec, quamuis illa Deus fecerit et neglexeris creatorem et amaueris mundum*... Cependant les éditeurs ont terminé la phrase, chacun à sa façon :

Amerbach et Érasme : *amittis creatorem qui fecit mundum*.

1. Ni l'un ni l'autre n'ajoutent au titre de l'épître la mention étrange, *Epistula Iohannis ad Parthos*, attestée par l'Index de Possidius et par Augustin lui-même dans ses *Quaestiones euangeliorum*, II, 39, 1. Ce titre étrange est expliqué, par B. F. Westcott, comme une faute de copiste. Le texte primitif aurait porté *ad sparsos* qui serait devenu *ad sparthos*, puis enfin *ad Parthos*. Mais Westcott estime plus probable une corruption de πρὸς παρθένους qui serait attesté chez Clément d'Alexandrie et aurait été remplacé dans la suite par πρὸς Πάρθους. Voir *The Epistles of S[t] John*. London, 1905, p. XXXII, XXXIII.

Mauristes : *nonne tuus amor adulterinus deputabitur*[1].

Mais n'est-il pas plus sage de laisser la phrase telle qu'elle est dans les manuscrits, avec son apparence inachevée? Il est possible, il est même probable qu'elle a été prononcée ainsi par Augustin. Le sens général était assez clair pour que les auditeurs comprennent, et le prédicateur a pu, comme il arrive souvent lorsqu'on parle d'abondance, terminer seulement par un geste, une intonation interrogative, une expression de physionomie.

Ce cas réservé, les lacunes de B par rapport à A sont remarquables par leur étendue et leur nombre. On n'en relève pas moins d'une centaine, comprenant chacune plusieurs mots, ce qui dépasse de beaucoup la fréquence normale. La plus longue comporte cinquante-neuf mots, soit 322 lettres. Je ne l'ai retrouvée dans aucun des manuscrits consultés[2]. Le texte omis présente un sens complet et son absence laisse subsister le dessein général du passage; c'est comme une sorte de longue parenthèse coupant le développement. Lisant en chaire le texte de l'épître, Augustin parvenu à la phrase : *in hoc manifestata est dilectio Dei in nobis, quia filium suum unigenitum misit in hunc mundum*, s'interrompt brusquement après le premier membre pour exalter l'amour de Dieu, puis reprend sa lecture et continue son commentaire. On s'explique donc aisément que la lacune de B ne nuise pas au sens général, puisqu'il omet précisément cette digression ainsi que la répétition de la citation johannique[3]. On aurait donc un cas de saut du même au même à distance, mais il faut avouer que la distance, ici, est considérable. On ne pourrait guère s'expliquer la lacune que si elle portait sur une colonne entière. Il faudrait pour cela supposer B, ou l'un de ses ancêtres, copié

1. Les mauristes signalent en note leur conjecture en donnant une autre leçon trouvée dans certains manuscrits, mais à laquelle ils ne s'arrêtent pas, *delinquis*. Je n'ai vu cette leçon dans aucun des manuscrits que j'ai consultés après les avoir identifiés avec certains de ceux qui avaient servi aux bénédictins, Orléans 166, Bibliothèque nationale 1970 et 12198. Par contre, je l'ai rencontrée dans un autre, n° 8996, que les bénédictins n'ont pas connu.

2. Bibliothèque nationale, 1969, 1970, 1971, 1988, 8996, 12198, Orléans, 166.

3. Voici, entre crochets, le passage omis;

In hoc manifestata est dilectio Dei in nobis. [Ecce, ut diligamus Deum, hortationem habemus. Possemus illum diligere, nisi prior ille diligeret? Si pigri eramus ad amandum, non simus pigri ad redamandum. Prior amauit nos, nec sic nos amamus. Iniquos amauit sed iniquitatem soluit; iniquos amauit, sed non ad iniquitatem congregauit. *Deus* ergo *dilectio est. In hoc manifestata est dilectio Dei in nobis*] quia filium suum unigenitum misit in hunc mundum.

d'après un manuscrit à colonnes étroites, sur le modèle des colonnes étroites des volumina (Havet, § 846); les 322 lettres auraient pu former vingt-trois lignes de quatorze lettres chacune.

De même, la linéation a pu jouer un rôle important dans la plupart des fautes venant d'un saut du même au même, à distance quelque peu notable. Havet (§ 845) a signalé dans le *De oratore*, 1, 14, un bourdon de treize mots dû à une erreur de ce genre. Les *Tractatus* en offrent de plus considérables, vingt mots en cent lettres (5, 6, 2015), seize mots en quatre-vingt-dix-huit lettres (6, 5, 2020). Si tous mesuraient la même longueur, on pourrait en conclure la dimension des lignes du manuscrit modèle. L'examen d'une douzaine des lacunes de B m'avait suggéré l'hypothèse que le modèle avait pu être A, car elles comptaient le même nombre de lettres, vingt-sept à trente-deux, que les lignes de ce manuscrit. Mais la plupart ne dépassent pas vingt à vingt-cinq lettres, ou un nombre double, triple ou quadruple. Elles correspondraient donc à un modèle à lignes plus courtes; ce pourrait être le dernier copié, car sept de ces omissions ont été rétablies dans les marges de la main même du copiste. Si l'on veut expliquer les fautes de B par des sauts de ligne, il faut supposer que le copiste en aura commis un grand nombre, mais que son modèle présentait déjà des lacunes et reproduisait un manuscrit à lignes plus longues, qui pouvait être A.

Est-ce encore à une inattention semblable de copiste qu'il faut attribuer l'omission de plusieurs mots successifs sans qu'il y ait saut du même au même? « Il est à présumer, dit Havet, que la suite des mots en question formait une ligne du modèle », mais il spécifie qu'alors les mots omis ne forment pas ensemble une unité de sens (§ 846). Or, dans les *Tractatus*, les omissions de B offrent presque toujours un sens complet. La suppression de quelques mots constitue simplement un allègement du texte et ne nuit pas à l'intelligibilité. Le copiste a agi comme s'il avait affaire à des parenthèses explicatives ou affectives qu'on peut supprimer sans inconvénient :

2, 11, 1995... ne subrepat nobis Satanas, dicens [quod solet dicere] : Bene nobis..., etc.

5, 10, 2017... *quia transiuimus de morte ad uitam* [Unde scimus?] quia diligimus fratres.

10, 1, 2054. *Super hanc petram*, inquit, *fundabo ecclesiam meam* [Magna laus!] Ergo dicit Petrus : tu es Christus.

Les omissions semblent ici avoir été conscientes, voulues délibérément, considérées comme de simples gloses de copistes antérieurs. D'ailleurs, un grand nombre des lacunes dues à un saut du même au même admettent aussi facilement cette autre explication. Elles aussi forment un sens complet et ce n'est que très rarement qu'elles nuisent à l'intelligence du passage mutilé. Que sont donc, en effet, les tronçons omis dans B?

A. Des sortes de parenthèses, explications surabondantes que l'on trouve ordinairement dans un discours oral, mais qui semblent superflues dans la rédaction écrite :

9, 4, 2047. Sicut uidemus per setam introduci linum [quando aliquid suitur, seta prius intrat, sed nisi exeat non succedit linum] sic timor primo occupat mentem.

10, 3, 2055. *In hoc cognoscimus quia diligimus filios Dei* [quasi dicturus esset : in hoc cognoscimus quia diligimus filium Dei].

B. Des interrogations adressées au public pour ranimer l'attention défaillante :

6, 13, 2028. ... negas factis [quomodo, inquis, negas factis?].

8, 12, 2043. ... quia de spiritu suo dedit nobis [Unde scimus quia de spiritu suo dedit nobis?].

9, 2, 2046. Qui enim timet ne ueniat regnum Dei timet ne exaudiatur [quomodo orat qui timet ne exaudiatur?].

10, 4, 2056... quia diligimus filios Dei [et unde cognoscimus quia diligimus filios Deis?].

C. Des répétions du texte scripturaire, inutiles au sens, mais qui l'imposent aux auditeurs :

2, 9, 1999. *Si quis dilexerit mundum, dilectio Patris non est in ipso* [Audistis quia *si quis dilexerit mundum dilectio Patris non est in ipso*].

3, 13, 2004. ... *unctio ipsius docet nos de omnibus*. Quid ergo nos facimus fratres [quia docemus nos, si *unctio ipsius docet nos de omnibus* quasi nos] sine causa laboramus.

10, 5, 2057. *Omnis consummationis uidi fidem* [Dixit : *omnis consummationis uidi finem*].

Tous ces passages omis semblent des redondances, inutiles dans un texte écrit, mais presque indispensables à un orateur po-

pulaire pour tenir l'attention en éveil et graver son enseignement dans la mémoire des auditeurs. Dans les derniers exemples la répétition de l'auteur a pu suffire pour conditionner l'omission (Havet, § 549). Étant donné la façon dont saint Augustin se répète habituellement dans ses sermons il faut s'attendre à trouver mainte lacune due à la même cause dans le manuscrit B.

On connaît le goût d'Augustin pour les phrases symétriques. B supprime volontiers un des membres quand il n'est pas nécessaire au sens et n'est là que pour contenter l'oreille :

5, 7, 2016. Qui habent caritatem nati sunt ex Deo [qui non habent non sunt nati ex Deo].

5, 12, 2018. Si hoc tibi responderit cor tuum, dilectio Patris non in te manet; [si dilectio Patris non in te manet] non es natus ex Deo.

10, 3, 2055. Cum Christum diligis, filium diligis; [cum filium diligis] et Patrem diligis.

10, 8, 2060. [Si diuisus es in corpore non es] si in corpore non es, sub capite non es.

Ou bien l'omission porte sur un seul mot répété par l'auteur et non doublé par le copiste. Je ne citerai que l'exemple le plus frappant : 4, 11, 2011, *unus ipsorum homo* [*homo*] *alter ipsorum homo Deus. Per hominem* [*hominem*] *peccatores sumus.* Il est évident qu'Augustin, ayant ici en vue la double nature du Christ, a voulu la répétition que nous a conservée A ; et l'omission, consciente sans aucun doute, de B affaiblit la pensée comme elle dénature le style.

Les omissions d'un mot unique sont extrêmement nombreuses dans B. Ce sont, dit Havet, avec les répétitions, les seules fautes qui se présentent à notre esprit sous une apparence purement gratuite (§ 414), et les omissions de mots importants, particulièrement de substantifs (§ 425), sont extrêmement rares. On en trouve cependant plusieurs dans B et là encore le substantif omis n'est pas indispensable au sens de la phrase; soient par exemple :

3, 6, 2000. redemptio [totius populi] Israël.

6, 10, 2025. si ergo per haec [miracula] non fiat modo testamentum.

8, 11, 2042. quomodo medici diligunt aegrotos? Numquid [aegrotos] diligunt.

9, 4, 2048. timor Dei sic uulnerat quomodo [medici] ferramentum.

Quant aux mots courts, s'il est vrai qu'un mot quelconque

puisse toujours être omis, cette possibilité théorique, dit Havet, se réalise rarement (§ 420). Cependant, les omissions de mots courts : conjonctions, prépositions, pronoms, formes du verbe être, pullulent dans A aussi bien que dans B. Les deux manuscrits semblent traiter tous ces mots avec une entière liberté. C'est ainsi qu'une vingtaine de *et* employés par A ne se trouvent pas dans B et par contre B en emploie vingt autres que A supprime. Cependant, il paraît que B omet plus volontiers des mots invariables tels que *in*, *si*, tandis que A retranche de préférence des formes verbales, telles que *es*, *sunt*, etc. Il semble donc difficile d'appliquer à ce cas complexe la remarque faite par Havet, au sujet de la personnalité du copiste, sur l'envahissement progressif des pronominaux, conjonctions et formes des verbes être et avoir (§ 883).

D'une façon générale, les omissions de B se présentent avec des caractères assez originaux, elles n'altèrent à peu près pas le sens général, paraissent tout à fait conscientes. Elles traduisent, dirait-on, un souci d'abréger le texte, d'en retrancher les inutilités, de l'alléger de ce qui peut être supprimé sans danger pour le sens. La personnalité qui transparaît dans B semble moins celle d'un servile copiste que celle d'un correcteur, d'un abréviateur, qui remanie son texte avec une certaine liberté. Mais, en même temps, ces changements vont à défigurer le style d'Augustin. Prédicateur populaire, il emploie volontiers toutes les tournures qui contribuent à donner plus de force à son enseignement, à le graver plus profondément dans l'esprit des auditeurs : répétitions, phrases ou membres de phrases symétriques, exclamations, interrogations, et c'est précisément tout cela que retranche B.

*
* *

D'autres tendances caractéristiques se font jour dans l'usage d'un vocabulaire légèrement différent en A et en B. Un seul exemple suffirait-il à prouver que l'une de ces tendances est de remplacer les termes vulgaires par des expressions classiques? En tout cas, l'exemple est remarquable et mérite une attention spéciale.

Parlant à ceux qui se font gloire du bien qui est en eux et rejettent sur Dieu la responsabilité du mal, Augustin s'écrie (8, 2, 2036) : *quod susum facias iosum, quod deorsum facias susum. Iosum uis facere Deum et te susum?* Telle est, du moins, la leçon

de A, celle qu'adoptent les bénédictins avec une légère correction (*faciens* à la place de *facias*, *iusum* à la place de *iosum*). Un peu plus loin (10, 8, 2060), on trouve encore : *susum me honoras*, *iosum me calcas*. Dans ces deux cas, B donne les formes correctes *sursum* et *deorsum*. En note, pour justifier leur choix, les bénédictins remarquent, col. 2036 : *sic sonare barbaras illas uoces constare ex antithesi*. Il est, en effet, extrêmement probable que saint Augustin ait utilisé, en chaire, cette opposition, cette sorte de jeu de mots populaires. Au reste, si *iusum* n'est attesté que chez saint Augustin[1], et deux fois seulement, dans nos *Tractatus*, *susum* a été employé dans un autre sermon (Mai 19, 2, réédité récemment par Dom Morin, *Miscellanea agostiniana*, I, p. 309) : *susum cor feratur, terra carne calcetur*, et aussi par Caton (*R. R.*, 157 sub fin.), Plaute (*Cist.*, 2, 3, 78) et Varron (*R. R.*, 1, 6). A l'appui de la leçon de B, on pourrait citer un autre sermon de saint Augustin (Denis 6, réédité par Dom Morin, p. 31) dans lequel il fait la même antithèse, mais avec les termes classiques : *tu enim deorsum es, deus sursum est; si spem habes in te, cor deorsum est, non est sursum*. Mais il faut remarquer que ce sermon est un commentaire de textes liturgiques et que, voulant expliquer le *sursum corda*, le prédicateur devait forcément garder la forme correcte. Tout autorise donc à croire que, dans les *Tractatus*, c'est l'expression vulgaire qui a été prononcée; une fois de plus, il nous faut donner, contre B, raison à A.

C'est à ses leçons encore qu'il convient de donner la préférence, comme plus exactes et plus fidèles, lorsqu'il emploie un terme concret auquel B substitue un abstrait :

8, 7, 2040. A : sæculi huius fluuius (B mutabilitas);

ou un terme général que B remplace par un mot technique :

9, 1, 2045. A : Ioannis apostoli ultimam partem (B lectionem) restare nobis tractandam.

ou une image que B supprime :

1, 5, 1982. A : per sanguinem crucis Domini.

1. Les seuls renseignements donnés par Forcellini sur cette forme se bornent à ces quelques mots ajoutés à l'article *susum* « contrarium est *iusum*, deorsum, quo usum fuisse uidetur uulgus romanum, unde italorum recentiorum *giuso*, *giu* ortum habuit et Gallorum *ius* ».

B : per sanguinem eius[1].

Les leçons de A sont donc généralement supérieures à celles de B. On en peut conclure que, lorsque les variantes sont également acceptables, c'est dans B plutôt que dans A qu'il convient de chercher la faute. Et il n'est pas difficile de la découvrir.

Soit 2, 8, 1993. A : Parat nos inhabitare caritatem. B : Separat nos a caritate Dei. Vraisemblablement le *separat* et l'addition *Dei* sont dus au souci de rendre intelligible une phrase que l'oubli de *inhabitare* avait privée de tout sens.

Ailleurs, une addition de B prend l'allure d'une glose insérée dans le texte : 1, 8, 1984. A : Certe *inuenimus eam in campis saltuum* (*Ps.* 131, 6). B : Psalmum intende : *inuenimus...*, etc. La référence, *psalmum intende*, semble avoir été introduite intentionnellement pour préciser, dans une mesure encore assez vague d'ailleurs, la citation qui suit.

Ou bien encore B, subissant l'influence du contexte, aura substitué une leçon fautive à celle que donne A. 3, 6, 2000, A : *Omne mendacium non est ex ueritate.* Ecce admoniti sumus quomodo cognoscamus ueritatem (B antichristum) ; quid est Christus? ueritas, ipse dixit : *ego sum ueritas. Veritatem* est plus en harmonie avec le sens général du passage ; *antichristum* aura été suggéré à B par le contexte non immédiat où ce mot revient très souvent.

De l'étude des conjonctions ou pronominaux il n'est possible de rien conclure ; car ces différents mots sont interchangés dans les deux rédactions. Si l'on trouve en A *quia* ou *ille* à la place de *quoniam* ou *ipse* dans B, l'inverse se rencontre aussi fréquemment. Peu importe, du reste, puisque les résultats dès maintenant acquis indiquent nettement l'exactitude et la fidélité plus grandes de A.

*
* *

Restent à étudier les variantes remarquées dans les citations scripturaires, particulièrement celles du texte commenté dans les *Tractatus*, la première épître johannique. Le texte presque entier (le commentaire s'arrête au verset 4 du chapitre 5, ne laissant que les dix-huit derniers versets) en est cité au cours des dix homélies. Les citations sont abondantes et répétées ; il est donc aisé

1. Ici les bénédictins ont adopté la leçon de B au détriment de celle de A.

de reconstituer le texte de l'épître. La version que cite Augustin n'a été conservée que par lui. C'était vraisemblablement une ancienne version en usage en Afrique et qu'Augustin avait dû lui-même revoir et corriger partiellement[1]. Le texte d'Hippone, tel qu'il nous est connu par Augustin, diffère d'un ancien texte africain dont L. Ziegler a publié en 1876 un important fragment d'après un manuscrit de Munich[2]. Il diffère également, et assez notablement, de la Vulgate. Si l'église d'Hippone avait adopté dès l'année 400 la version hieronymienne des évangiles[3], il n'en était pas de même pour les épîtres, ainsi que l'attestent les *Tractatus*. Le vocabulaire est assez différent de celui de la Vulgate. Le mot αγαπη, de tous le plus fréquemment employé dans l'épître, saint Jérôme le traduit toujours par *caritas* et le texte augustinien par *dilectio*. On y trouve toujours de même *dilectissimi* là où le premier donne *carissimi*. Aux conjonctions *quoniam*, *quia* de la Vulgate correspondent *quia* et *quod*. La syntaxe n'est pas la même non plus.

On s'attendrait à ce que l'activité du personnage qui a fait subir à B certains remaniements se soit exercée également sur le texte scripturaire pour le rajeunir et le rapprocher de la version alors la plus répandue. Mais il n'en est rien. Le texte johannique est, à très peu de chose près, identique dans les deux manuscrits A et B. Les rares différences qu'on y remarque sont quelques changements dans l'ordre des mots (un ou deux seulement pour l'ensemble de l'épître), quelques verbes employés à des temps ou des modes différents. Je ne compte que six variantes à présenter un intérêt véritable. Ce sont des corrections, voulues ou inconscientes, qui ont pour but de rapprocher le texte de la version de saint Jérôme. On trouve cinq de ces corrections dans B, une dans A. Elles ne peuvent, dans l'un et l'autre cas, être dues qu'à un copiste qui aura, et probablement inconsciemment, substitué un texte plus familier à celui qu'il avait sous les yeux. Car ces corrections ne sont que des cas isolés, la velléité de rajeunissement ne s'est nullement étendue à toute l'épître ni même à un pas-

1. Sur la question des versions bibliques corrigées par Augustin, voir Dom de Bruyne, *Saint-Augustin, réviseur de la Bible*, *Miscellanea Agostiniana*, II, p. 521-605.

2. Voir B. F. Westcott, *The Epistles of S^t John*, London, 1905, p. XVII.

3. Voir Burkitt, *The old latin and the Itala*, Cambridge, 1896, et C. H. Milne, *A reconstitution of the old latin text or texts of the Gospel used by Augustine*, Cambridge, 1926.

sage déterminé ; elles ne peuvent guère être attribuées qu'à des réminiscences.

Dans B, deux membres de phrase de la version augustinienne, mais que ne renferme pas la Vulgate, ont été supprimés. Le premier verset de l'épître est dans A : *Quod erat ab initio, quod audiuimus a lege et prophetis*, B supprime *a lege et prophetis*. Plus loin le texte de I *Io*, 2, 17, *qui autem fecerit uoluntatem Dei manet in aeternum sicut et ipse manet in aeternum* donné par A (2, 10, 1994), et conforme, d'après Westcott, à la version thébaïque, est, par B comme par la Vulgate, arrêté avant *sicut*[1]. Trois autres corrections consistent à substituer des mots de la traduction de saint Jérôme à d'autres : *caritas* (I *Io*. 3, 18 dans *Tract*. 5, 12), *carissimi* (I *Io*. 4, 1 dans *Tract*. 6, 4) et *petierimus* (I *Io*. 3, 22 dans *Tract*. 6, 7) à la place de *dilectio, dilectissimi, postulauerimus*. Il faut y ajouter une correction faite, non plus au texte de l'épître, mais à celui de l'évangile johannique (*Io*. 21, 19), substitution du *clarificaturus* de la Vulgate au *glorificaturus* de l'ancienne version qu'a conservé A.

Mais, par contre, le texte de A, en deux passages, a subi des corrections tendant à le rajeunir dans le sens hiéronymien. Ainsi : 9, 4, 2048, le *caritas* de la Vulgate a remplacé le *dilectio* de l'ancienne version que maintient B, et de même 9, 5, 2048, *castus* a été remplacé dans une citation du psaume 18, 10, par *sanctus*.

L'isolement de ces rares corrections, localisées dans chaque manuscrit sur une minime étendue de texte, est une preuve qu'elles ne sont dues, dans l'un et l'autre cas, qu'à un défaut d'attention de quelque copiste et non pas à un correcteur, dont l'activité se serait forcément exercée sur tout l'ouvrage.

*
* *

De la comparaison des deux manuscrits, il ressort nettement que A est un témoin plus fidèle que B, et reproduit plus exactement la prédication d'Augustin. Puisque cet exemplaire est le plus ancien manuscrit qui nous soit parvenu des *Tractatus*, et qu'il donne par ailleurs tant de garanties, il conviendrait de le

1. Voir *The Epistles of S^t John*, p. 66. Ce même texte se retrouve en un autre passage du même *Tractatus* avec une légère variante : *sicut et Deus manet in aeternum*, A. 2, 14, 1994.

regarder comme la source principale du texte et d'appuyer presque constamment sur son autorité l'édition des dix homélies sur l'épître johannique.

Les divergences si accentuées qui séparent A de B écartent l'hypothèse d'un archétype commun ; elles pourraient servir de base à un classement des manuscrits connus ; mais le nombre de ceux-ci rend l'entreprise difficile et longue, et peut-être sans grande utilité puisque l'on possède dans A un témoin excellent et antérieur d'au moins deux siècles à tous les autres.

Mais l'intérêt de cette enquête est d'ordre plus général. Les fautes relevées dans B se présentent avec de tels caractères qu'il est difficile de les attribuer à un copiste. Ces omissions, qui altèrent à peine le sens du texte, mais tendent à l'alléger, ces corrections qui rendent le vocabulaire plus correct et moins imagé, donnent à penser qu'elles sont dues, non à des erreurs de copistes, mais à un remaniement antérieur à la copie. Le fait même que les citations scripturaires comptent parmi les parties les plus intactes confirme l'hypothèse. Si l'activité d'un correcteur récent s'était exercée sur le texte, il ne les aurait pas épargnées et se serait efforcé de les rendre conformes à la version alors en usage. L'envahissement progressif des leçons de la Vulgate a été remarqué dans presque tous les manuscrits d'auteurs citant les anciennes versions. Si donc l'individu qui a retouché B a respecté l'ancienne traduction de saint Jean, c'est que sans doute il n'en connaissait pas d'autre ; et ceci nous reporte à une époque très lointaine.

Peut-on avec quelque chance de succès, émettre une supposition sur la personnalité de celui qui a remanié le texte conservé par B? Havet cite des remaniements d'auteurs ou d'abréviateurs. Les premiers, dit-il, « avaient des occasions multiples de se produire quand les ouvrages étaient livrés à la publicité par fragments successifs » (§ 1589). Est-ce ainsi que les sermons de saint Augustin furent donnés au public?

Leur transmission pose un problème délicat. Augustin ne rédigeait pas ses prédications ; il parlait d'abondance, après une simple méditation préparatoire et ses paroles étaient recueillies dans la basilique par des *notarii* (*En. in Ps.* 51, 1). Ainsi faisaient tous les prédicateurs, et beaucoup de ce que nous appelons leurs négligences de style ne sont en réalité que des négligences de sténographes. Schenk en fait la remarque dans son édition de

saint Ambroise (p. I-II et L) et Dom Morin à plusieurs reprises dans sa récente édition[1].

Il est fort probable que saint Augustin ne revoyait pas ces notes après leur transcription. Les sermons ne figurent pas dans les *Retractationes* où il passe en revue tous ses ouvrages. Dans la lettre 224, 2, à Quodvultdeus, Augustin déclare qu'il a fini de relire et corriger tous ses livres, au nombre de 232, mais que le temps lui manque pour s'occuper des lettres et des sermons. D'une étude minutieuse des *Tractatus in Ioannem* (c'est-à-dire, en plus des *Tractatus* ici étudiés, les 124 sur le quatrième évangile), M. J. Roy Deferrari conclut qu'Augustin n'a ni revu, ni corrigé son texte et que nous lisons ses paroles exactement telles qu'elles ont été prononcées[2]. Ce n'est donc pas à Augustin qu'il faut attribuer les retouches signalées dans B et dont le résultat, au reste, n'est pas, nous l'avons vu, une amélioration du texte, mais une tendance à la plus grande banalité.

Une seule hypothèse me semble probable. Il y avait sans doute plus d'un sténographe dans la basilique d'Hippone. Tous ne possédaient pas la même qualité d'attention; chacun tenait plus ou moins à sa propre personnalité; il se peut que l'un ou l'autre se soit jugé en droit de supprimer du texte ce qui lui paraissait inutile dans une rédaction écrite, de corriger des formes vulgaires pour les rendre correctes. Ainsi les divergences remarquées dans B remonteraient à l'origine; ainsi nous n'aurions pas une tradition manuscrite, mais deux, ou peut-être plus, de certains sermons d'Augustin. Il serait donc vain de chercher par suite de quelles fautes les copies ont pu s'éloigner l'une de l'autre, et d'essayer la reconstitution d'un archétype commun, mais il semblerait plus sage de s'en tenir à la copie la plus autorisée, en se bornant à corriger les fautes évidentes.

M. COMEAU.

1. Par exemple, p. 23 : « quod non omnia inter se apta et connexa, id forte notarii, qui contionatoris uerba excepit oscitantiae tribuendum quidni et ipsi contionatori ex tempore disputanti », et p. 31 : « sermonem hunc, siue notarii minus diligenter exceperint, siue tum fuerit contionatoris uena pauperior, inter excellentiores Augustini nemo profecto computabit ».

2. Voir Deferrari, *Verbatim reports of Augustine's unwritten sermons* dans *Transactions of the American philological association*, 1915, p. 36-45, et *St Augustine's method of composing and delivering sermons* dans *American Journal of Philology*, 1922, p. 97-123 et 193-220.